

**Un concours d'idées pour les structures d'accueil à la Gruère; et après ?**  
Vincent Wermeille (PCSI)

En décembre 2015, le Parlement a adopté par 54 voix la fiche 3.23.2 du plan directeur cantonal au sujet de la réalisation de mesures d'aménagement et de structures d'accueil à la Gruère, respectivement à la Theurre.

En décembre 2020, le Canton du Jura a lancé un concours d'idées dans le but de trouver une solution optimale pour l'aménagement de structures d'accueil du site de la Gruère dans le secteur de la Theurre, considérant notamment que l'importante fréquentation du site pose de nombreux problèmes de cohabitation et génère des conflits avec les objectifs de protection (nature et paysage) ainsi qu'avec les activités riveraines (habitations et exploitations agricoles).

En juin 2021, à l'issue d'un concours d'idées, le ministre de l'Economie et de la Santé a remis le premier prix au bureau Saudan et Tinguely de Bulle pour le projet « La traversée d'une journée », lauréat du concours parmi 45 dossiers examinés. Dans son rapport, le jury a établi une liste de recommandations à considérer dans la poursuite de l'élaboration du plan spécial conformément à la fiche du plan directeur cantonal.

En septembre 2021, le message relatif au projet de révision partielle de la loi sur le tourisme évoquait, comme objectif phare des programmes de mise en œuvre 2020-2023, la valorisation du site de la Gruère en créant notamment des infrastructures d'accueil de haut niveau.

En date du 16 août 2023, le Gouvernement a adopté un arrêté portant dissolution du jury nommé pour le concours d'idées dans le cadre de la procédure de valorisation du site de l'étang de la Gruère.

**Dès lors, nos questions au Gouvernement sont les suivantes :**

- 1. Peut-il nous informer des démarches entreprises depuis la remise du prix en juin 2021 ?**
- 2. A-t-il l'intention de suivre les recommandations du jury nommé pour le concours d'idées ?**
- 3. Peut-il nous informer du calendrier retenu pour la réalisation des infrastructures d'accueil sur le site de la Gruère, en particulier à la Theurre ?**

Vincent Wermeille (PCSI)

**Co-signataires**

- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 12 octobre 2023